



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

N° 2025 - 1

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine, M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme TRAULET Delphine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation

17/03/2025

**OBJET : Convention financière RD936 -
Département de la Somme**

Date d'affichage

28/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, la convention adressée par le Département de la Somme pour la réalisation du tapis de la RD 936 dans l'emprise des travaux de requalification du centre bourg, planifiés pour le mois d'avril 2025.

Ces travaux ayant été inscrits au marché Eurovia seront finalement réalisés par le Département, sous couvert de l'Agence Routière. Le marché Eurovia sera, donc, diminué de cette dépense.

Pour précision, le tapis sera réalisé en Silmer ; ce qui engendre une plus-value estimée actuellement, par le Département de la Somme, à 19 435.06€ TTC. Au regard du DQE (détail quantitatif estimé) d'Eurovia, cette estimation pourrait être révisée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention du Département de la Somme-RD 936 dans le cadre de la Requalification de la place Maréchal Leclerc.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_1-DE

- **APPROUVE** le principe de prise en charge de la plus-value par la commune.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **DIT** que l'ouverture des crédits est prévue au budget primitif 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

